

Stéphane Ravaille

Professeur Agrégé d'économie gestion

Président de l'UTL34

Agde le 25 novembre 2015

A l'attention de Mesdames et Messieurs les membres de l'UTL,

Convocation aux Assemblées Générales

Madame, Monsieur, Cher(e) Adhérent(e)

Vu l'article 8 de nos statuts, les articles 7,8, 9 et 10 du règlement intérieur de notre association,

J'ai l'honneur et le grand plaisir de vous inviter à assister à L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) ainsi qu'à l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) de l'Université du Temps Libre du Bas Languedoc qui auront lieu le :

Samedi 12 décembre 2015 –à partir de 09 H 00
Centre CCAS des industries électriques et Gazières
2 Avenue de la Butte – 34 300 Cap Agde

Vous voudrez bien vous munir de votre carte d'adhérent. Cette présente tient lieu de convocation, conformément au règlement intérieur en vigueur. Elle est affichée dans tous les centres. **Votre carte d'adhérent fait foi pour montrer que vous êtes à jour de votre cotisation. Elle est donc indispensable.**

Si vous ne pouvez pas vous rendre à ces AG, vous pouvez participer aux décisions **en utilisant un pouvoir à demander au Vice Président de votre site** ou à télécharger sur notre site Internet (www.utl34.fr) et à remettre, dûment rempli, au vice président de votre site ou à la personne de votre choix.

L'ordre du jour de l'AGE sera le suivant : Création du club de l'Université

Pour ce faire nous voterons :

- 1- **Le principe du club.** Il sera une annexe de l'UTL34 et tous les adhérents en feront partie. Sur parrainage, d'autres personnes pourront y adhérer moyennant une cotisation. Il permettra de développer la convivialité dans notre association.
- 2- Si le principe est accepté, nous intégrerons dans nos statuts un article 12 intitulé Club de l'Université qui définira sa mission, les conditions d'accès et ses moyens. Nous définirons aussi son organe de pilotage.
- 3- En conséquence les actuels articles 12, 13, 14 et 15 seront re-numérotés sans changement de contenu.
- 4- L'article 4 sera modifié pour permettre le contrôle du Bureau.

Ordre du jour de l'AGO sera le suivant :

- 1- Rapport moral du Président du 01/09/2014 au 31/08/2015 ;
- 2- Rapport financier du Trésorier du 01/09/2014 au 31/08/2015;
- 3- Vote sur les cooptations au CA
- 4- Informations diverses (UFUTA ; Fête fin d'année ; Conférences)
- 5- Questions diverses.

NB : Questions diverses : Il ne sera répondu lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qu'aux seules questions portées au préalable et au moins une semaine à l'avance à notre connaissance, par écrit.

P.S. : Vous trouverez sur notre site Internet des documents d'informations relatifs à cette AGO dès que l'expert comptable nous les aura fournis.

Le Président,
Stéphane Ravaille